



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE
DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de NOGENT SUR
OISE

S E A N C E D U 2 4 S E P T E M B R E 2 0 1 5

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M. DELAHOUCHE Michel, Maire,
Mme. MARTEL Véronique, Adjoint,
M. HERCELIN Pierre, Adjoint,
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjoint,
M. MAGUET Jean-François, Adjoint,
Mme GAMBIER Audrey, Adjoint,

Les Conseillers Municipaux,

Mme JOUOT Murielle,
Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
M. MOREL Maurice,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
M. MICHEL Philippe,
Mme MAGUET Isabelle,
M. CHEVET Bruno

Absents excusés :

Les Membres du bureau Municipal,

Les Conseillers Municipaux,

M. LAVOGIEZ Yves, Absent non excusé
M. PILLON Claude, (pouvoir à M. DELAHOUCHE)
Mme BODEQUIN Christelle, (pouvoir à Mme JOUOT)
M. BONNEAUD Thierry, Absent excusé

Secrétaire de séance :

M. MOREL Maurice
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 15 Septembre 2015
Date d'affichage : 21 Septembre 2015

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE 18
PRESENTS 14
VOTANTS 16

L'an deux mil quinze, le 24 Septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOUCHE Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ INDEMNITE 13EME MOIS
- ❖ AVIS CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
- ❖ PASS PERMIS CITOYEN
- ❖ CONTRAT VIDEOSURVEILLANCE
- ❖ MODIFICATION STATUTS SMVB
- ❖ ADHESION RAM / CONVENTION CCLVD
- ❖ FRAIS DE SCOLARITE EXTERIEURE
- ❖ DECISION MODIFICATIVE N°2

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 30 JUIN 2015

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 30 Juin 2015, Mr le Maire sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 30 Juin 2015.

40 - INDEMNITE 13EME MOIS

La délibération prise en date du 9 Mars 2015 concernant l'attribution de la prime de 13^{ème} mois selon l'absentéisme du personnel a été refusée au titre du contrôle de légalité de la Préfecture par courrier en date du 7 mai 2015.

De plus, le comité technique paritaire du centre de gestion avait émis un avis défavorable lors de sa séance du 29 avril 2015.

De ce fait, la sous-préfecture nous demande d'annuler et de retirer cette délibération qui est entachée d'illégalité.

Mme JOUOT Muriel a observé que la Cour des comptes avait pourtant demandé aux élus de revoir à la baisse le régime indemnitaire afin de diminuer les dépenses de personnel.

Mr HERCELIN Pierre ajoute qu'il est dommage d'annuler cette délibération qui paraissait être une bonne solution pour essayer de faire baisser l'absenteisme du personnel communal.

Le conseil municipal valide ce point à la majorité avec 12 abstentions.

41 - AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La chambre régionale des comptes a rendu son avis sur le budget 2015 de la commune.

Selon l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé dès sa plus proche réunion de cet avis.

Le conseil municipal a pris bonne note de cet avis.

42 - PASS PERMIS CITOYEN

Le conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « PASS PERMIS CITOYEN ».

Jusqu'à présent, le conseil départemental accordait une aide de 400 euros aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis de conduire. Désormais, le conseil départemental accordera 600 euros pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Mr le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante à ce dispositif.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

43- CONTRAT VIDEOSURVEILLANCE

Afin d'assurer l'entretien du système de vidéosurveillance de la commune, il est utile de conclure un nouveau contrat avec la société avec laquelle nous travaillons déjà. Ce nouveau contrat annule et remplace l'ancien qui avait été laissé en suspens depuis l'ancien conseil municipal.

Il concernera l'entretien du système de vidéosurveillance de la mairie et de l'école.

Le coût sera de 300 euros HT par mois sur 63 mois. Il comprend :

- La remise en état des installations (vérification complète des systèmes, et changement de certains éléments si besoin)
- L'assistance technique téléphonique pendant 63 mois
- L'échange standard du matériel en cas de panne pendant 63 mois
- Les interventions sur site des techniciens SAV pendant 63 mois
- L'évolution du matériel et des logiciels
- Annulation de la dette de l'ancien dossier

Mme MARTEL Véronique a demandé si toutes les pièces défectueuses seront changées si besoin sans coût supplémentaire et Mr PECKSTADT Jean-Claude a confirmé que cela était bien compris dans le nouveau contrat.

Mr le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat en question.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

44 - MODIFICATION DES STATUTS DU SMVB

Le syndicat mixte de la Vallée de la Brèche doit se doter d'un règlement financier afin de préciser les liens financiers entre le syndicat et ses membres et en particulier les règles en matière de reversement de fiscalité.

Il convient donc d'apporter des modifications aux statuts du SMVB selon le projet ci-joint. Ces modifications intègrent également le nouveau siège social du syndicat au 105 Rue Louis Blanc à Montataire.

Mr le maire demande au conseil municipal de valider l'ensemble de ces modifications.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

45 - ADHESION RAM / CONVENTION AVEC LA CCLVD

En décembre 2014 la communauté de communes de la vallée dorée a souhaité prendre la compétence « RAM » (relais assistante maternelle). La commune de Liancourt qui représente plus du quart de la population de la communauté de communes s'y est opposée donc le projet n'a pu aboutir.

Les 9 autres communes souhaitent poursuivre le projet en mutualisant ce service en ayant la communauté de communes de la vallée dorée comme structure porteuse.

Le relais d'assistante maternelle aura pour missions :

- Animer un lieu de rencontre entre les enfants, les parents et les assistantes maternelles
- Organiser un lieu d'information, d'orientation, et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément d'assistante maternelle
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel en complémentarité avec la PMI
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Afin de réaliser ce projet, il convient de signer une convention avec la communauté de communes de la vallée dorée.

Mr le maire demande de délibérer sur 2 points :

- Création du RAM en confiant la gestion à la communauté de communes de la vallée dorée en autorisant Mr le maire à signer la convention correspondante pour 2 ans
- autoriser Mr le maire à signer un contrat enfance jeunesse avec la CAF pour 2 ans

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

46 - FRAIS DE SCOLARITE EXTERIEURE

1) Enfants de Mogneville scolarisés à l'extérieur

Certains enfants de Mogneville sont scolarisés dans des écoles de communes extérieures. Ces communes nous réclament en contrepartie de participer financièrement aux frais de financement pour ces enfants.

Pour 2014/2015 sont concernés :

- NOGENT/OISE.....690.00 euros par enfant (3 enfants concernés 2070.00 euros)
- SAINT MAXIMIN..... 467.82 euros par enfant (3 enfants concernés 1403.46 euros)
- CREIL 948.00 euros par enfant (1 enfant concerné)

Pour 2015/2016 sont concernés :

- NOGENT SUR OISE642.00 euros par enfant (2 enfants concernés 1284.00 euros)
- SAINT MAXIMIN467.82 euros par enfant (3 enfants concernés 1403.46 euros)
- CREIL977.00 euros par enfant (2 enfants concernés 1954.00 euros)

2) Enfants extérieurs scolarisés à Mogneville

Par ailleurs il en est de même pour les enfants de communes extérieures qui sont scolarisés à Mogneville. Le tarif voté en date du 07/02/2011 était de 750 euros par enfant, Mr le maire propose de maintenir ce tarif pour 2015/2016.

Aucun enfant n'est concerné pour l'année 2015/2016.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

47 - SUBVENTION AU COMITE DES FETES - DECISION MODIFICATIVE N°2

1) SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Suite à la création du comité des fêtes de Mogneville, Mr le maire propose de verser une subvention de 500 euros pour amorcer son fonctionnement tout en diminuant le budget du compte fêtes et cérémonie du même montant.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

2) DECISION MODIFICATIVE N°2

Les modifications budgétaires suivantes sont à effectuer :

FONCTIONNEMENT :

Compte 673 Titre annulé sur exercice antérieur : + 51.85 euros (annulation titre)
Compte 673 Titre annulé sur exercice antérieur : + 133.30 euros (annulation titre de 2009)
Compte 6232 Fêtes et cérémonie : - 500.00 euros (comité des fêtes)
Compte 6574 Subvention de fonctionnement aux associations : + 500.00 euros (comité des fêtes)
Compte 658 Charges diverses de gestion courante : + 4 421.46 euros (frais de scolarité 2014/2015 point 7)
Compte 6419 Remboursement rémunération du personnel : + 4 606.61 euros

INVESTISSEMENT :

Compte 2111 Terrain /opération ONA : - 5000.00 euros
Compte 2313 Construction / opération 10028 salle des fêtes : + 5000.00 euros (gouttières et anti tags à la salle des fêtes)

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

DEPARTEMENT	OISE
-------------	------

COMMUNE	MOGNEVILLE
---------	------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 24 SEPTEMBRE 2015
044/2015	INDEMNITE 13EME MOIS
045/2015	AVIS CRC
046/2015	PASS PERMIS CITOYEN
047/2015	CONTRAT VIDEOSURVEILMMANCE
048/2015	MODIFICATION STATUTS SMVB
049/2015	ADHESION RAM/CONVENTION CCLVD
050/2015	FRAIS SCOLARITE EXTERIEURE
051/2015	SUBVENTION COMITE DES FETES – DM N°2

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
CHEVET	Bruno	
DELAHOICHE	Michel	
GAMBIER	Audrey	
HERCELIN	Pierre	
JOUOT	Murielle	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MAGUET	Jean-François	
MAGUET	Isabelle	
MARTEL	Véronique	
MICHEL	Philippe	
MOREL	Maurice	
PECKSTADT	Jean-Claude	
REMOISSONNET	Christelle	